

La collecte sélective

**Recycler ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser.
J'optimise mon tri pour que mes déchets soient valorisés**

La collecte sélective concerne les **emballages ménagers** et les **papers recyclables**. Sur le territoire du SMICTOM, elle s'effectue à la fois en **porte à porte** (bac bleu/jaune) tous les quinze jours et en **apport volontaire** pour le verre (conteneurs).

- **Le bac de tri**

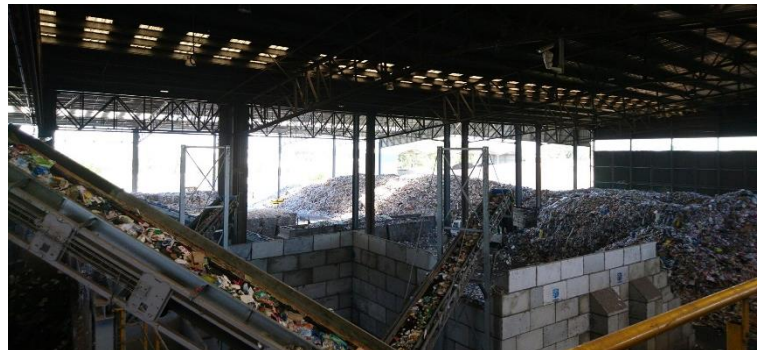


- OUI** en VRAC et vides
- Bouteilles et flacons plastiques
 - Papiers et cartons propres
 - Briques alimentaires
 - Emballages métalliques (acier et aluminium)

- NON**
- Déchets ménagers
 - Déchets verts
 - Verre
 - Plastiques autres que bouteilles et flacons
 - Masques et gants

C'est au centre de tri ALTEM de Strasbourg que les camions de ramassage déposent des tonnes d'emballages métalliques, de bouteilles et flacons en plastique, de papiers, cartons, et briques alimentaires. Entassés sur le sol de l'entrepôt, ils sont ensuite déposés sur les tapis de la chaîne de tri.

En **2019**, ce sont quelques **5 217** tonnes en provenance du SMICTOM qui ont été traitées. Un aimant attire les emballages ferreux puis un séparateur à courant de Foucault récupère les métaux non-ferreux tel que l'aluminium. Un premier tamis rotatif sélectionne ensuite grossièrement les déchets par taille et par poids. Derrière, un séparateur optique souffle



sur certains types de plastiques pour les conduire vers le tapis correspondant. Enfin, une poignée d'opérateurs font une dernière sélection manuelle. Tout ce processus vise à fournir aux filières de recyclage, une matière première la plus pure possible, sans intrus.

Des prélèvements sont régulièrement analysés par commune pour vérifier la proportion de déchets indésirables et ainsi la qualité des gestes du tri. Sur le territoire du SMICTOM, le taux de refus de tri s'élève à **15.6 %** en 2020. **Les erreurs de tri coûtent** chers et représentent un manque à gagner pour les collectivités. C'est pourquoi, l'équipe des ambassadeurs du tri effectue régulièrement des contrôles avant le passage des camions de collecte et assure une sensibilisation des usagers aux bons gestes de tri ! Des animations en milieu scolaire permettent aussi de former les plus jeunes.



• Le conteneur à verre

Le verre est un matériau recyclable à l'infini.

77.9 % c'est le **taux de recyclage** en France, soit plus de 3 bouteilles sur 4 (chiffre Ademe 2017).

3 928 tonnes de verre collectées sur le territoire du SMICTOM (**43 kg/hab/an**) en 2019.



OUI



Bouteilles, flacons, pots et bocaux vides et sans couvercles

NON



Les usagers déposent dans les conteneurs uniquement les emballages en verre. En effet, le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres, les ampoules électriques, les écrans de télévision, ou le verre culinaire par exemple et le mélange de différents types de verre rend leur recyclage difficile, voire impossible. Les capsules, porcelaine ou céramique ne fondent pas dans les fours à la même température que le verre (températures de fusion différentes) et entrave toute la chaîne de production.

Dès son arrivée au centre de traitement, le verre subit une série de tri :

- **Un tri** élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).
- **Un tri optique** au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.
- **Un soufflage** permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.
- Le verre est ensuite broyé et transformé en **calcin**,
- Le calcin est fondu dans un four à une température de **1 400 °C**, associé à de la silice, de la soude, du calcaire et des colorants.
- **La pâte en fusion** passe dans un moule où elle est soufflée puis refroidie pour être transformée en bouteilles, bocaux, flacons, pots.



La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore. Avec du verre en mélange on ne peut refaire que du verre de couleur.

Trier c'est changer le destin de nos déchets en leur permettant d'être recyclés

[Liens vers les consignes de tri + Mag Info zéro déchet n° 6 « Le plastique ? plus si fantastique ? » + fiche recyclage du verre.](#)